

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

**Conseillers en exercice :** 19

**Conseillers présents :** 18

**Nombre de pouvoirs :** 0

**Date de convocation :**  
12 mai 2021

**Date d'affichage :**  
26 mai 2021

**LE DIX-NEUF MAI DEUX MILLE VINGT ET UN A VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas, dûment convoqué par lettres individuelles, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire de la Commune.

**Etaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Cédric BOURGUIGNON, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Vincent LECOCQ, Florence AUDON, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Anne-Sophie LORIDAN.

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

### ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport d'activités 2020 de la bibliothèque municipale ;
2. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
3. Attribution d'une garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC du Rhône pour le financement de quatre logements sociaux ;
4. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises ;
5. Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2021 :

Olivier BIAGGI indique que Laurent DELABIE souhaite rectifier deux oublis dans le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 avril 2021. En effet, deux de ses interventions concernant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » à la COPAMO n'ont pas été reportées dans le procès-verbal. Tout d'abord, il avait indiqué qu'il existait déjà des exemples de travail commun dans le domaine de l'urbanisme au niveau des 11 communes de la COPAMO avec, par exemple, le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui peut influencer sur le PLU. Ensuite, il avait précisé qu'en commençant le travail de préparation de ce transfert de compétence suffisamment tôt cela pourrait aussi permettre d'inclure les habitants.

Ceci exposé et sur proposition du Maire, Olivier BIAGGI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 avril 2021.

### 1. Présentation du rapport d'activités 2020 de la bibliothèque municipale :

Olivier BIAGGI laisse la parole à Frédérique ORAISON, agent communal en charge de la bibliothèque municipale, afin de présenter le rapport d'activités 2020 de la bibliothèque.

Frédérique ORAISON présente tout d'abord les différents services proposés par la bibliothèque municipale et, notamment, le prêt de livres, de périodiques, de CD et de DVD, l'accès au réseau des bibliothèques de la COPAMO, la mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs ou encore les services numériques (films en VOD, livres numériques, cours de langues, jeux éducatifs pour les enfants...).

Frédérique ORAISON présente ensuite les principaux indicateurs d'activités de la bibliothèque municipale :

- Le temps d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque est de 19h30 depuis septembre 2020 (contre 15h en moyenne au niveau national et 9h en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO) ;
- Les services de la bibliothèque étaient en 2020 utilisés par 25 % de la population, contre 14 % en moyenne au niveau national et 15,6% en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO ;
- Le nombre d'inscrits actifs à la bibliothèque étaient de 622 en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 ;
- Le nombre de prêts (18 561 en 2020) a diminué de 18 % par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire ;
- Le budget 2020 de la bibliothèque a été principalement utilisé pour l'acquisition de livres (4 108 €), l'abonnement à des périodiques (930 €), la mise en place d'animations (1 900 €) ou encore l'achat de jeux de société (695 €).

Frédérique ORAISON présente également les animations mises en place au cours de l'année 2020 (Nuit de la lecture, Prix M.O.T.S. 2020, ateliers BD, lectures en plein air, fresque du climat, ateliers dans le cadre de la fête des sciences, projection de films...) ainsi que les projets d'animations pour 2021 (fête du court métrage, soirée jeux vidéo, atelier d'écriture, semaine du développement durable, exposition carnets de voyage, prix « Noir »...).

Frédérique ORAISON présente enfin la démarche de diagnostic du réseau des bibliothèques de la COPAMO qui est en cours et qui a permis d'élaborer 18 fiches actions à mettre en œuvre sur le territoire à plus ou moins court terme.

Le Conseil Municipal remercie Frédérique ORAISON pour son intervention.

Laurent DELABIE tient à remercier Frédérique ORAISON pour cette présentation ainsi que pour tout le travail accompli à la bibliothèque. Il en profite pour indiquer que la Commune a décidé de participer à la remise des livres offerts par l'Education Nationale aux élèves de CM2, laquelle aura lieu au mois de juin prochain, en offrant également un livre à chaque élève de CM2. Il indique que ce livre a été choisi par les enfants en collaboration avec la bibliothèque.

Laurent DELABIE demande si ce sont toujours les mêmes usagers qui participent aux animations ou s'il y a une diversité de participants en fonction des animations proposées.

Frédérique ORAISON répond que cela peut varier en fonction de la nature des animations proposées, mais que, dans tous les cas, la bibliothèque essaie de mettre en place une rotation dans les inscriptions aux animations afin que le plus grand nombre d'usagers puisse y participer.

Laurent DELABIE demande s'il y a des bénévoles de tous les âges.

Frédérique ORAISON répond qu'il y a deux bénévoles enfants (12/13 ans) et que les bénévoles adultes ont entre 30 et 80 ans.

Olivier BIAGGI remercie Frédérique ORAISON pour la qualité de son travail. Il ajoute que la Commune d'Orliénas a la chance d'avoir une bibliothèque très active avec un forte fréquentation. Cette fréquentation est bien sûr due à la qualité de l'équipement et à la gratuité d'accès aux services de la bibliothèque, mais également et en grande partie au travail accompli par Frédérique et à son rôle d'animation auprès de l'équipe bénévole. Cet important travail permet de donner envie aux habitants d'aller à la bibliothèque, de créer du lien entre les habitants et d'animer la vie du village.

Frédérique remercie la municipalité pour son soutien à la bibliothèque.

## **2. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Olivier BIAGGI indique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission créée entre une Communauté de Communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses Communes membres.

Elle a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les Communes et la Communauté de Communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT est composée de membres désignés au sein et par les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes ; chaque Commune devant disposer d'au moins un représentant.

Sachant que le nombre de représentants à la CLECT a été fixé à un par Commune, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de désigner en son sein un représentant de la Commune d'Orliénas à cette commission.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose sa candidature pour représenter la Commune à la CLECT. En effet, en tant que Maire, il participe à la Conférence des Maires et au Bureau de la COPAMO, dans le cadre desquelles une grande partie des réflexions

sur les compétences et les finances de la Communauté de Communes est menée. Aussi, il lui semble essentiel que la personne qui représentera la Commune à la CLECT soit au fait des orientations qui auront été débattues dans ces instances.

Marilyne SEON demande si les autres Communes seront également représentées par leur Maire.

Olivier BIAGGI répond que toutes les Communes ne se sont pas encore prononcées, mais qu'apparemment la grande majorité d'entre elles devrait être représentée par le Maire.

Thierry BADEL indique que, historiquement, ce sont souvent les Maires ou les adjoints aux finances qui ont représenté les Communes à la CLECT. Il en profite pour rappeler le message qu'il a passé lors d'une précédente séance, à savoir l'intérêt et la nécessité de revoir le montant des attributions de compensation, et espère que ce message pourra être porté auprès de la CLECT et de la COPAMO.

Olivier BIAGGI indique que ce sujet ne sera pas facile à mettre sur la table des discussions. Néanmoins, il est primordial que la situation financière actuelle soit connue, comprise et partagée par l'ensemble des Communes membres de la COPAMO. Cela permettra d'instaurer une confiance entre les Communes, confiance qui sera nécessaire pour pouvoir travailler sur ces problématiques financières et pourquoi pas, à terme, pour faire évoluer les montants des attributions de compensation.

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Désigne** M. Olivier BIAGGI en tant que représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges de transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays Mornantais ;
- **Charge** M. le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

### **3. Attribution d'une garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC du Rhône pour le financement de quatre logements sociaux :**

Olivier BIAGGI indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation de logements sociaux au sein du projet immobilier situé au n°410 de la rue des Veloutiers, l'OPAC du Rhône a sollicité auprès de la Commune d'Orliénas l'attribution d'une garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 757 403,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt concerne l'acquisition en état de futur achèvement par l'OPAC de quatre logements PLS.

Après avoir présenté les conditions relatives à la garantie sollicitée ainsi que les caractéristiques du prêt, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 757 403,00 € souscrit par l'OPAC du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Olivier BIAGGI précise, qu'en accord avec l'OPAC et le Département du Rhône, la Commune a pu proposer des candidats pour l'attribution de ces logements sociaux.

Thierry BADEL rappelle que jusqu'en 2017, le Département du Rhône apportait systématiquement sa garantie financière à hauteur de 100 % aux emprunts souscrits par l'OPAC du Rhône. Depuis 2017, le Département a limité sa garantie à 50 % du montant de ces emprunts, les 50 % de garantie restant étant demandés au bloc communal (Communes et Communautés de Communes). Aussi, Thierry BADEL demande pourquoi la charge de la garantie financière demandée à la Commune dans ce dossier n'est pas partagée avec la Communauté de Communes, à hauteur de 25 % chacune, comme cela est désormais prévu. Olivier BIAGGI répond que lorsque le dossier de financement a été élaboré par l'OPAC et proposé au Département et à la Commune, la COPAMO ne s'était pas encore positionnée sur les attributions de garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux. C'est pourquoi, ce dossier de financement n'a été mis en place qu'avec deux garants. En revanche, il a été convenu que les prochains dossiers de financement seraient bien élaborés sur la base de 3 garants (Département, Commune et COPAMO).

Thierry BADEL trouve dommage que ce dossier n'ait pas été refait et qu'il n'est pas été demandé à la COPAMO d'apporter sa garantie à hauteur de 25 %. Il demande s'il n'est pas possible de le faire maintenant.

Olivier BIAGGI indique que ce dossier est déjà bien avancé et qu'il va être acté en l'état, avec deux garants.

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** le contrat de prêt N°117380 en annexe signé entre l'OPAC du Rhône, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Accorde** à l'OPAC du Rhône sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 757 403,00 euros souscrit par l'OPAC du Rhône auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°117380 constitué de 4 lignes du prêt. Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- **Indique** que la garantie de la Commune est apportée aux conditions suivantes :
  - o La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - o Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **4. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises:**

**Vu** le Code de Procédure Pénale, et notamment ses articles 260, 261 et 261-1 ;

**Vu** la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978, portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le jury d'assises ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2020-04-01-00001 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes en vue de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2022.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- M. Jean-Claude TIXIER ;
- M. Alain DI MASCIO ;
- Mme Jocelyne LEGROS ;
- Mme Marie-Thérèse SCHREIBER ;
- Mme Simone PIPON ;
- Mme Nadège MALLARD.

#### **5. Questions diverses :**

**Olivier BIAGGI :**

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire :

- Décision n°006/2021 « Demande de subvention auprès du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier pour la réalisation d'un diagnostic sur des vestiges de l'aqueduc » : par une décision en date du 22 avril 2021, M. le Maire a décidé de solliciter l'aide financière du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier, à hauteur de 726 €, pour la réalisation d'un diagnostic sur des vestiges de l'aqueduc romain du Gier situés sur la Commune d'Orliénas.
- Décision n°007/2021 « Marché de restauration scolaire 2021-2024 – Attribution du marché » : par une décision en date du 11 mai 2021, M. le Maire a décidé d'attribuer le marché de restauration scolaire 2021-2024 à l'entreprise ELIOR restauration, pour un coût estimé à 89 217,00 € HT par an (coût pour la confection de 19 500 repas enfant et 500 repas adulte).

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains : les élus doivent s'inscrire au plus vite sur la liste de tenue des bureaux des votes. Les élus qui souhaiteraient se faire vacciner en prévision de ces scrutins doivent le signaler en Mairie.

Rando découverte du Pays Mornantais : la COPAMO organise une randonnée découverte le 26 juin prochain à destination des agents et des élus de la COPAMO et de ses Communes membres. Deux itinéraires sont proposés, un de 11,3 km et un de 4,9 km, avec chaque fois une arrivée au Signal de Saint-André-la-Côte. Les élus et agents intéressés doivent s'inscrire avant le 5 juin auprès de la COPAMO.

**Guillaume FREMIOT :**

Développement durable :

- Programme de transition écologique et solidaire du Pays Mornantais : ce programme, voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la COPAMO le 6 avril dernier et doté d'une enveloppe d'un million d'euros sur 3 ans, a pour objectif d'amorcer le virage à prendre face au réchauffement climatique. Ce programme a été construit par les représentants des onze Communes réunis au sein du groupe de travail Transition écologique de la COPAMO. Ce programme, qui se traduira par des aides à destination des particuliers et des habitants du territoire, portera sur deux axes : le développement de l'écomobilité (apaiser la circulation en centre bourg et encourager les mobilités actives ; rendre le parc de véhicules plus vertueux) et la sobriété des bâtiments (soutenir la rénovation thermique des bâtiments publics et de l'habitat). Les informations sur les aides mises en place et les formulaires de candidatures sont accessibles sur le site internet de la COPAMO et seront relayées dans le prochain numéro du Lien.
- Semaine de la mobilité : cette action de sensibilisation aura lieu du 6 au 12 juin prochain. Sont prévus au programme :
  - o Le 6 juin : une balade littéraire sur le thème « voyager autrement » organisée par la bibliothèque municipale ;
  - o Le 10 juin : opération « je vais à l'école sans voiture » à destination des enfants et des parents d'élèves scolarisés sur la Commune ;

- Le 12 juin au matin : animation vélo sur la place François Blanc et la cour de l'école primaire (parcours de maniabilité, essais de vélos à assistance électrique, atelier mobile de réparation avec des petites réparations offertes aux habitants, troc de vélos...);
- Le 12 juin après-midi : balade à pied sur les sentiers avec l'association « Les Godillots d'Orliénas » et randonnée vélo.

**Base adresse nationale (BAN) :** l'état des lieux des adresses à mettre en conformité sur la Commune est toujours en cours. Une priorité sera donnée à la mise en conformité des lotissements dont les voies d'accès sont privées et pour lesquelles une dénomination des voies est nécessaire. Des courriers seront envoyés prochainement aux présidents des associations syndicales de copropriété ou aux propriétaires des voies privées concernés, et ce, afin de leur expliquer la démarche et de les impliquer dans le travail de dénomination des voies. Des conventions seront mises en place avec les propriétaires privés pour dénommer les voies et permettre l'installation de panneaux de signalisation de rue.

#### **Marilyne SEON :**

##### Action Sociale :

- **Centre de vaccination du Pays Mornantais :** la vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes âgées de plus de 50 ans ainsi qu'aux personnes âgées de moins de 50 ans à très haut risque. Les prises de rendez-vous se feront dorénavant uniquement sur la plateforme [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr), les Mairies ne pouvant plus intervenir pour inscrire les habitants. Les personnes qui souhaitent être vaccinées doivent être patientes pour trouver un créneau et ne doivent pas hésiter à se rendre régulièrement sur la plateforme.
- **Collecte solidaire :** cette collecte au profit d'Emmaüs Mornant aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 juin sur Orliénas. Les besoins recensés concernent les produits alimentaires, les produits d'hygiène corporelle et les produits ménagers.

##### Vie associative / Animations :

- **Reprise des activités :** les associations vont pouvoir reprendre leurs activités dans les salles communales, à compter du 19 mai pour les enfants et du 9 juin pour les adultes, avec des jauges réduites et le respect de la distanciation sociale.
- **Mini-concerts organisés par la COPAMO :** 5 mini-concerts (avec un public de 50 à 100 personnes) auront lieu le 19 août sur le territoire de la COPAMO. Un de ces mini-concerts aura lieu à Orliénas, dans le Castrum. Pour y assister, l'inscription sera obligatoire. Plus d'informations à venir.
- **Annulation du festival FREESONS :** les organisateurs du festival FREESONS ont décidé d'annuler l'édition 2021 du festival, du fait, notamment, des incertitudes sur les conditions d'accueil du public et du retard pris dans l'organisation du festival. Un décalage du festival sur le mois de juillet ou sur le mois d'août a été étudié, mais posait trop de problèmes de calendrier entre les différents intervenants.

##### Communication :

- **Le Lien :** le prochain numéro du magazine municipal paraîtra le 10 juillet prochain. Les articles doivent être transmis avant le 10 juin prochain.

##### Culture :

- **Exposition à la Tour :** une exposition aura lieu du 5 au 13 juin prochain et permettra de clore cette saison culturelle très perturbée.

#### **Laurent DELABIE :**

**Programme Local de l'Habitat (PLH) de la COPAMO :** le groupe de travail d'élaboration du prochain PLH s'est réuni ce mercredi 19 mai à la COPAMO. Cette réunion portait sur le diagnostic du PLH actuel ainsi que sur les orientations du prochain PLH qui devrait entrer en application en 2022.

##### Jeunesse :

- **Laser Game le 29 mai :** cet évènement, organisé avec Enfance Pays Mornantais et qui aura lieu de 14h à 17h à l'Héliotrope, a déjà enregistré plus d'une quarantaine d'inscriptions.
- **Structure Locale d'information jeunesse (SLIJ) de la COPAMO :** l'animateur de cette structure, Benoît GAZZERI, viendra prochainement sur la Commune afin d'aller à la rencontre des jeunes du territoire.
- **Petit Lien Junior :** un numéro du Petit Lien Junior sortira prochainement et permettra notamment de mettre en avant les actions du Conseil Municipal Junior.

**Restauration scolaire :** le marché de restauration scolaire pour la période 2021-2024 a été attribué à l'entreprise ELIOR. Cinq entreprises avaient répondu à cette consultation. Les offres des entreprises API Restauration et Sud Est Restauration ont été

classées en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position. Une information plus large sera faite dans les prochaines semaines sur ce nouveau partenariat et sur ses enjeux.

Olivier BIAGGI indique que l'offre d'ELIOR répondait à deux critères importants formulés par la Commune : l'intégration de la production locale et l'implication du chef cuisinier notamment dans son rôle pédagogique auprès des enfants. Il ajoute que ce nouveau marché de restauration scolaire, bien qu'apportant des améliorations qualitatives conséquentes, n'aura pas un coût beaucoup plus élevé que le marché actuel.

Extension et restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes : la mission de programmation se poursuit. La synthèse du recueil des besoins ainsi que les premières orientations ont été présentées au comité de pilotage le 17 mai dernier. Le groupe de travail se réunira le 28 mai prochain afin de travailler sur le préprogramme.

#### **Nathalie CHARTOIRE :**

##### Urbanisme :

- Requalification du centre-bourg : les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase devraient se terminer avec un mois de retard, soit à la mi-juin. En effet, les travaux d'enrobé aux abords du nouvel immeuble ont dû être reportés à cause de problèmes d'étanchéité constatés au niveau de l'immeuble. Ces problèmes, qui sont du ressort des entreprises intervenant sur l'immeuble, ne sont pas encore réglés. La pharmacie devant ouvrir le 25 mai prochain et la pizzeria au cours du mois juin, la réalisation des travaux d'enrobés risque d'occasionner des gênes au niveau des accès des commerces. Néanmoins, l'entreprise MGB fera au mieux pour maintenir ces accès pendant les travaux.

#### **Cédric BOURGUIGNON :**

##### Voirie :

- Rue du Chater : à la suite de la réalisation des travaux d'enrobé sur cette rue, quelques éléments seront à reprendre comme, la grille d'évacuation des eaux pluviales qui a été recouverte sur la partie basse de la rue ou la partie de trottoir qui a été oubliée entre l'Auberge des Tours et l'Atelier d'Eugénie.  
Lucie CHARMION demande si le passage piéton qui était devant l'Auberge va être refait.  
Cédric BOURGUIGNON répond que seuls les passages piétons du haut et du bas de la rue seront refaits, car les usagers disposeront désormais d'un trottoir sur la partie de la rue située aux abords du nouvel immeuble.
- Requalification du carrefour formé par la montée du Boulard, le chemin du Grand Champ, la route de la Durantière et la route du Paradis : la réunion publique du 17 mai, à laquelle 59 personnes ont participé, s'est bien déroulée.

#### **Cyrille DECOURT :**

Vogue : Cyrille DECOURT a lu dans le rapport d'activités de la bibliothèque que la Vogue était prévue à l'Héliotrope. Aussi, il est surpris car il avait indiqué à Marilyne SEON que la structure de la voirie et des stationnements de l'Héliotrope n'étaient pas adaptés à l'accueil de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Marilyne SEON indique qu'elle pensait que cette limitation ne concernait que les aires de stationnement et que ce problème pouvait être résolu avec la mise en place de plaques de protection. Ce point va être revu et approfondi avec les différents interlocuteurs.

Signalétique : Cyrille DECOURT indique que le panneau de sortie d'agglomération de la Commune de Vourles qui a été implanté par erreur sur le territoire de la Commune d'Orliénas n'a toujours pas été changé.

Cédric BOURGUIGNON indique que cela a été signalé aux services du Département le 29 avril dernier et que le Département est en attente de la livraison du nouveau panneau. Le changement devrait donc être opéré très prochainement.

**La séance est levée à 22h40.  
Orliénas, le 19 mai 2021.**

**Le Secrétaire de séance,  
Catherine DAVOINE**



**Le Maire,  
Olivier BIAGGI**

